VILLE DE REDON

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1 - PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle 1 / 5 000ème

Ville de Redon
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 avril 2019

Servitude A4
Servitude relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux
(Cette servitude s'applique à tout le département)

Servitude A5
Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

Servitude I4
Aérien / Souterrain
Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques

Servitude EL3
Servitude de halage et de marchepied

Servitude INT1
Servitude au voisinage des cimetières

Servitude PM1
Plan de prévention des Risques Inondation
Zone réglementaire forte
Aléas faible / Moyen-fort
Zone réglementaire modérée
Aléas faible / Moyen-fort

Servitude PT1
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les pertubations électromagnétiques

Servitude PT2
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

Servitude PT3
Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques

Servitude AC1
Servitude de protection des monuments historiques
Bâtiments classés
Bâtiments inscrits

Servitude AS1
Servitudes liées aux périmètres de protection des captages des eaux potables
Périmètre immédiat
Périmètre rapproché - zone sensible
Zone complémentaire

Servitude T1
Servitudes relatives aux chemins de fer

Servitude T7
Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

Servitude d'Utilité Publique
Article L515-9 du Code de l'Environnement
Ancien site "Chatal"
8 rue de Briangaud
Piézomètre de surveillance
Piézomètre gaz de surveillance
Parcelle soumise à servitudes (zone E)
Restriction supplémentaire (zone D)
Emprise des anciennes fosses de traitement de surface - Dalle béton à conserver (Zone C)

N

0 50 m 250 m 500 m